

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

---*---
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
---*---

DECRET N° 80-239 du 2 septembre 1980

chargeant le Camarade AYAYI Manassé,
Ministre de l'Inspection des Entre-
prises Publiques et Semi-Publiques
de l'intérim du Camarade Abou-Bakar
BABA-MOUSSA, Ministre du Plan, de la
Statistique et de l'Analyse Economi-
que pour compter du 1er septembre
1980.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de
la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
VU le décret n° 80-39 du 12 février 1980 portant composition du Con-
seil Exécutif National et de son Comité Permanent,

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 1er septembre 1980, le Camarade AYAYI
Manassé, Ministre de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-
Publiques assure l'intérim du Ministre du Plan, de la Statistique et
de l'Analyse Economique pendant l'absence du Camarade Abou-Bakar
BABA-MOUSSA.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 2 septembre 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CPC 6 CC du PRPB 4 ANR 4 SGG 4 MIEPSP-MPSAE 6
Autres Ministères 20 SPD 2 BN 2 UNB-ISJ 4 DPE-DAJL-INSAE 6 IGE et ses
Sections 4 DCCT-ONEPI-Gde Chanc. 3 BCP 1 JORPB 1.-